

Des reçus en toute conformité

Émettre des reçus fiscaux : la check-list

Les vérifications à faire avant d'activer les reçus fiscaux, et les rendez-vous à ne pas manquer chaque année.

Les grandes étapes

1**L'éligibilité****2****L'activation****3****Au quotidien****4****Chaque année**

1 L'éligibilité

- ☐ L'association agit dans un domaine d'intérêt général
- ☐ Sa gestion est désintéressée
- ☐ Elle n'agit pas au profit d'un cercle restreint
- ☐ Association culturelle : déclaration en préfecture de moins de 5 ans
- ☐ En cas de doute : rescrit fiscal demandé à l'administration

2 L'activation

- ☐ Stripe ou PayPal est connecté
- ☐ Le RNA, le SIRET ou le SIREN est à portée de main
- ☐ Le représentant légal est disponible pour signer le mandat
- ☐ La demande est signée dans Paramètres > Reçus fiscaux

3 Au quotidien

- Activez la déduction fiscale sur votre lien de paiement et vos cagnottes.
- Vérifiez l'aperçu du reçu après chaque changement de président.
- Rappelez à vos donateurs d'indiquer leur nom et leur adresse.

4 Chaque année

Quand	Quoi
Avant le 5 mai	Déclarer le montant des dons ayant donné lieu à un reçu
Pendant 6 ans	Conserver les justificatifs de vos reçus
Tous les 5 ans	Renouveler la déclaration cultuelle (associations loi 1905)

À retenir

- ✓ Recevoir des dons est ouvert à toutes les associations ; émettre des reçus, non.
- ✓ Un reçu par don, envoyé automatiquement.
- ✓ Un reçu émis à tort coûte 25 % des sommes indiquées.

Retrouvez la formation complète, en vidéo et pas à pas, sur donoor.org/formations/recus-fiscaux